

Résolution N° 13/12
portant désignation d'un représentant
de l'ARMP à l'Observatoire des
marchés publics de l'UEMOA

Le Conseil de Régulation, en sa séance du 27 décembre 2012,

1. **Considérant** la nomination de Monsieur Babacar Diop en qualité de membre du Comité de Règlement des Différends de l'ARMP ;
2. **Après en avoir délibéré,**
3. **Désigne** Monsieur Baye Ibrahima Diagne en qualité de représentant de l'ARMP au niveau de l'UEMOA en remplacement de Monsieur Babacar Diop.

Fait à Dakar le

27 DEC. 2012

Pour le Conseil de Régulation
Le Président



Abdoulaye SYLLA

